

COMMUNIQUE DE LA MISSION D'OBSERVATION DE LA FRANCOPHONIE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES DU 23 JANVIER 2011 EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Dans le cadre de son accompagnement du processus de consolidation de la paix et de l'Etat de droit et, en réponse à la demande des autorités centrafricaines, le Secrétaire général de la Francophonie, S.E. Monsieur Abdou DIOUF, a envoyé en République centrafricaine (RCA) une mission d'observation du premier tour des élections présidentielle et législatives du 23 janvier 2011.

Cette mission de haut niveau était conduite par S.E. Monsieur Pierre BUYOYA, ancien Président de la République du Burundi. Elle a mobilisé une trentaine d'observateurs provenant de seize (16) Etats et Gouvernements de l'espace francophone, qui ont été déployés dans plusieurs préfectures de la République centrafricaine ainsi que dans la capitale Bangui.

Au cours de son séjour, la mission a suivi les derniers préparatifs des scrutins en demeurant en contact permanent avec les autorités nationales, les institutions chargées de l'organisation et du contrôle des élections et les candidats. Par ailleurs, la mission a procédé à de nombreuses concertations, tant avec les partenaires internationaux représentés en Centrafrique, qu'avec les organisations internationales et nationales impliquées dans l'observation des élections.

Fort de ces échanges et se fondant sur les comptes rendus rapportés par les quatorze (14) équipes d'observateurs francophones mobilisées, la mission a dressé un certain nombre de constats.

Elle se félicite de ce que la campagne électorale se soit déroulée dans un climat favorable à la liberté de circulation, d'expression et de réunion des candidats. La mission se réjouit également de la couverture médiatique de ladite campagne, caractérisée par un traitement équitable des candidats.

Le jour du vote, les électeurs centrafricains ont su faire preuve d'une maturité dans l'exercice de leurs droits démocratiques, traduite notamment par leur importante participation aux scrutins, leur discipline et leur patience.

Dans le même cadre, la mission a noté avec satisfaction les points suivants :

- une accessibilité aisée des centres de vote,
- une atmosphère calme et sereine dans les centres et bureaux de vote,

- une présence discrète des forces de sécurité,
- une présence effective des membres de bureaux de vote animés d'une bonne volonté,
- une présence effective des délégués de la plupart des candidats,
- une disponibilité de l'essentiel du matériel électoral,
- une participation remarquable des observateurs nationaux.

Le processus électoral a cependant été émaillé de difficultés et dysfonctionnements de tous ordres qui ont perturbé les préparatifs techniques et n'ont pas permis aux membres de la Commission électorale indépendante, constituée dans sa grande majorité d'acteurs politiques, de maîtriser les règles et les techniques de la gestion des élections. Ces difficultés sont à l'origine du déficit de capacités observé dans la gestion des opérations électorales et des défaillances relevées, avec regret, au cours des différentes phases de ce processus.

La mission a ainsi noté que la confection et l'affichage des listes électorales, l'établissement ainsi que la délivrance des cartes d'électeur ont constitué la source majeure des dysfonctionnements techniques relevés lors du déroulement des scrutins du 23 janvier 2011.

Dans le même registre, les insuffisances et irrégularités suivantes ont été constatées :

- l'inadaptation de certains locaux abritant des bureaux de vote,
- le démarrage tardif des opérations de vote,
- la répartition déséquilibrée du nombre d'électeurs dans les bureaux de vote d'un même centre de vote,
- la maîtrise insuffisante des règles et procédures par les membres des bureaux de vote,
- la présence des représentants de l'Administration dans certains bureaux de vote,
- le nombre élevé de votes par dérogation,
- l'inadaptation des bougies comme moyen d'éclairage des opérations de dépouillement.

Afin de remédier aux insuffisances et irrégularités ainsi constatées, la mission recommande :

- la poursuite du renforcement des capacités des acteurs du processus électoral,
- le renforcement de la formation des agents des bureaux de vote,
- la répartition plus équilibrée des électeurs entre les bureaux de vote des mêmes centres,
- le choix de locaux plus adaptés pour abriter les bureaux de vote,

- l'amélioration des conditions de dépouillement, notamment par un éclairage adéquat,
- le strict respect de la réglementation en matière de vote par dérogation,
- l'informatisation des listes électorales et l'établissement de cartes d'électeurs avec photo en vue d'une meilleure identification des électeurs,
- l'augmentation du nombre d'assesseurs par bureau de vote pour une meilleure gestion des opérations électorales,
- la réforme à long terme des statuts de la structure chargée de l'organisation et de la gestion du processus électoral afin de pérenniser les acquis et le patrimoine électoral.

Au stade actuel, la mission de la Francophonie invite les candidats à recourir, en tant que de besoin, aux voies légales en cas de contestation des résultats. Elle exhorte les institutions compétentes à assurer avec sérénité et responsabilité le traitement des résultats ainsi que l'examen des éventuels recours, conformément aux lois et règlements en vigueur et dans l'esprit des engagements souscrits par les Chefs d'Etat et de Gouvernement dans la Déclaration de Bamako, en faveur des élections libres, fiables et transparentes.

La mission considère que ces élections ne marquent qu'une étape du processus de réconciliation nationale et de consolidation de la paix en cours. Elle encourage en conséquence les acteurs politiques à intensifier le dialogue nécessaire à l'ancrage d'une vie politique apaisée durable, elle-même favorable à l'approfondissement de l'Etat de droit, au renforcement des droits de l'Homme ainsi qu'à la relance du développement. Dans cet esprit, elle les invite au strict respect du Code de bonne conduite qu'ils ont acté en janvier 2011.

La délégation de la Francophonie remercie les Autorités et le Peuple centrafricains de l'accueil qui lui a été réservé et de la confiance qu'ils lui ont toujours manifestée.

Fait à Bangui le 25 janvier 2011